



Par Gérard Touaty

Les deux parachioth qui seront lues ce chabbath évoquent le cas du lépreux et de sa purification. Nous connaissons tous, pour l'avoir rapporté de nombreuses fois, la lecture que donne le Talmud (1) de ce « lépreux ». Pour nos Maîtres, le Métsora (le lépreux) dont parle la Thora n'est autre que le Machia'h, le Messie. Et la question sera presque immédiate : pourquoi avoir affublé le plus grand homme de l'histoire d'un qualificatif si repoussant ? La réponse sera aussi l'occasion de définir la mitzva de croire en la venue de Machia'h, une mitzva en fait, qui n'existe pas...

Pour répondre à cette question il est nécessaire de se pencher au préalable sur le nom de notre paracha. Elle porte le nom de deux parachioth : Tazrya-Métsora. Tazrya signifie « (Elle) concevra » alors que Métsora signifie « Le lépreux ». Si l'on veut comprendre l'association de ces deux termes, qui n'ont a priori rien à voir entre eux, une lecture au second degré s'impose, une lecture qui définira Tazrya et Métsora comme deux temps de notre histoire : celui de l'exil et celui de la délivrance : « Concevoir » signifie accomplir, en temps d'exil, des mitzvoth dont nous verrons les fruits lors de la délivrance messianique. Comme la graine déposée dans la terre et qui donnera, plus tard, des végétaux sans aucune commune mesure, en qualité et en quantité avec la graine. Le Métsora est un lépreux mais c'est aussi le surnom du Machia'h. Ces deux parachioth symbolisent donc l'exil et la délivrance. Or ce chabbath, elles sont lues ensemble. Pour nous apprendre que ces deux temps ne doivent pas être dissociés : un Juif ne

doit pas penser que la délivrance se produira dans un temps lointain mais au contraire, il doit vivre en temps d'exil comme si la délivrance pouvait se produire instantanément, à la suite immédiate de l'exil dans lequel il se trouve, aussi proches que sont Tazrya et Métsora. C'est ainsi que nos Maîtres définissent l'obligation de croire et d'attendre le Machia'h.

Forme négative

Allons plus loin, avec ici à une question fréquemment posée à propos de l'absence de mitzva de croire en Machia'h. Si ce concept est si important, pourquoi le Rambam ne l'a-t-il pas compté dans la nomenclature des 613 commandements en tant que mitzva à part entière ? La réponse à cette question est donnée en allusion au début du chapitre 11 des Lois des Rois dans son Michné Thora : « Le Roi Machia'h se lèvera bientôt pour ramener à son état antérieur la Dynastie royale issue de David telle qu'elle était à son début. Il construira le Temple, rassemblera les exilés et la pratique des lois sera rétablie comme par le passé, on offrira des sacrifices, on observera les années chabbatiques et les jubilés selon toutes les prescriptions établies par la Thora et quiconque n'y croit pas ou n'attend pas sa venue, ce n'est pas seulement les prophètes ultérieurs qu'il conteste mais c'est la Thora elle-même et la Thora de Moché notre Maître... ». Normalement, le Rambam aurait dû s'exprimer sur un mode affirmatif (on doit croire en la venue du Machia'h ou c'est une mitzva de croire en sa venue ou de l'attendre !) En s'exprimant par la forme négative, il sous entend que la mitzva de croire en Machia'h est déjà connue et tient de l'évidence. En écrivant « quiconque n'y croit pas... », il vient comme rajouter un point supplémentaire dans la compréhension de cette croyance : en tant que principe général et essentiel, il n'est pas nécessaire de le définir en tant que mitzva (obligation) tant elle est évidente. Mais néanmoins il faut préciser que celui qui n'y croit pas etc...

En un instant

Quant à notre question sur la qualification du Machia'h en tant que lépreux, on peut répondre en inscrivant notre propos dans le sillage de la définition de la foi en Machia'h donnée plus haut. L'exil est un temps de souffrance pour le peuple juif. Sa douleur est si grande qu'il est

qualifié de malade par les Prophètes. Comme le Machia'h, lui aussi malade, du fait de sa lèpre ! Ce qui signifie pour nous, quelque part, qu'il existe une certaine identification (avant la délivrance) entre l'exil et le Machia'h. Tous deux sont intimement liés dans la même situation. Pour nous rappeler qu'exil et délivrance sont proches l'un de l'autre et qu'en un instant la lumière divine peut jaillir de l'obscurité.

Note

(1) Traité Sanhédrine, chap.11